

Lettre ouverte

à l'attention particulière de

Madame et Messieurs les Maires des communes de la CAPS
 Mesdames et Messieurs les Maires-Adjoint(e)s
 Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Avis défavorable CDT Paris-Saclay Territoire Sud : et maintenant ?

La plupart d'entre nous font partie des 676 associations, collectifs, citoyen(ne)s qui se sont exprimés lors de l'enquête publique sur le Contrat de Développement Territorial (CDT) Paris-Saclay Territoire Sud qui a eu lieu du 17 novembre 2014 au 15 janvier 2015. L'obsolescence et les insuffisances, qui avaient été soulignées, de ce dossier validé en septembre 2013 par un comité de pilotage **sans passage préalable devant vos conseils municipaux ou communautaire**, ainsi que les avis sur la non-pertinence globale du projet et de nombreux points particuliers ont été repris dans le rapport rendu le 23 avril 2015 à M. le Préfet de l'Essonne (http://www.essonne.gouv.fr/content/download/15518/120096/file/FIN_23avril15_RAPPORT_CDT_SACLAY_SUD.pdf). Ils ont contribué à ce que la Présidente et les 2 titulaires de la commission d'enquête rendent un avis unanimement défavorable à ce CDT.

(voir en annexe la page donnant les justifications de l'avis défavorable et les 5 recommandations).

Nous souhaitons aujourd'hui nous adresser à chacune et à chacun d'entre vous, élus des 11 communes de la CAPS, que celles-ci fassent ou non partie du CDT dans sa version initiale, car nous demandons que dans l'élaboration d'un futur projet de territoire, a minima toutes les communes de notre communauté d'agglomération sans exception soient partie prenante.

Le projet Paris-Saclay n'a pas fait l'objet d'un débat public, **jamais nous n'avons eu la possibilité de discuter de sa pertinence et de sa légitimité**. De multiples enquêtes publiques ont certes eu lieu, mais sans étude d'impact environnemental global, en découpant en tranches le projet et en partant de points particuliers pour aller vers le plus général (petit exemple sur Gif : quartier Joliot Curie puis ZAC Moulon puis CDT Sud), quand le bon sens aurait voulu l'inverse. Et même sur cette enquête publique CDT territoire sud, la vision du projet Paris-Saclay n'est que partielle puisqu'elle laisse de côté les aménagements prévus du côté de Saint-Quentin-Versailles, qui ne seront bien évidemment pas sans conséquence sur notre territoire, ne serait-ce qu'en termes de circulation. La nécessité d'une étude environnementale globale s'est encore amplifiée avec la récente découverte de campagnols amphibies sur la frange sud du Plateau, cette espèce étant protégée.

Les contributions à l'enquête publique CDT ont soulevé de nombreuses questions, interrogé le bien-fondé de nombreuses fiches, proposé des alternatives ; nous ne revenons donc ici que sur les points inacceptables de ce CDT.

- **pôle scientifique et économique** : la volonté d'un « cluster » scientifique est à l'origine du projet ; comme il l'est dit page 12 du CDT, « *pour être viable et pérenne, l'organisation de la proximité sur la frange sud de Paris-Saclay doit se doubler d'un développement des complémentarités et des coopérations avec les territoires voisins, et ce à toutes les échelles (...). Le Sud du plateau de Saclay (...) a vocation à devenir une locomotive d'un territoire bien plus vaste en impulsant une dynamique d'innovation qui le dépasse.* ».

L'Université Paris-Saclay peut se construire avec des entités restant dans leurs localisations actuelles (il n'est d'ailleurs pas question de déménager l'Université d'Evry pourtant futur membre). **Nous n'acceptons donc pas les déménagements d'établissements à venir** (ENS Cachan, AgroParisTech, INRA...).

Nous remettons aussi en cause la volonté de localiser sur la frange sud du Plateau 484 000 m² d'activité économique hors EDF, déjà construit, quand la zone de Courtaboeuf pourrait constituer le pôle économique de Paris-Saclay, en rénovant, en réhabilitant et en densifiant l'existant.

- **logements** : page 21 du CDT « *le travail de répartition de l'effort par une Territorialisation de l'Offre de Logements (TOL), piloté par le Préfet de Région, s'est traduit par un arrêté en date du 26 mars 2012, qui fixe l'objectif de*

production annuelle de logements à 5 051 dans le bassin de vie à l'intérieur duquel est compris le périmètre du CDT. ». **Nous remettons en cause cet objectif** qui correspond à une volonté d'Ile-de-France inflationniste, au détriment des régions, et pas à des besoins locaux. Ce nombre de logements n'est absolument plus justifié dès lors que le plan campus lui-même peut être interrogé et les déménagements d'établissements remis en question.

- **transports** : à aucun moment, l'ensemble du réseau n'a été réfléchi en mettant autour d'une même table l'ensemble des acteurs (STIF, SGP, CG91, CG78, collectivités territoriales, associations et usagers) ; **nous n'acceptons pas un tel déploiement de moyens de transport non discutés empilés de façon concomitante** : doublement de la RD36 en 2x2 voies, **un métro inacceptable** et dont les solutions alternatives n'ont pas été étudiées, avec encore sur ce même tracé le TCSP qui est en construction. Nous réaffirmons de plus qu'il est plus urgent de désenclaver le parc d'activités de Courtaboeuf, et d'en améliorer ainsi l'attractivité au lieu de prendre le risque, dans la compétition avec Saclay, de voir naître bientôt une friche industrielle.
- **agriculture** : la composante agricole du plateau de Saclay doit rester une priorité pour tous, tant sur le volet production que sur le volet recherche (les terres expérimentales de l'INRA peuvent encore être partiellement sauvées). En limitant l'urbanisation, nous sécurisons notre futur, en conformité avec les recommandations européennes de préservation des sols. **Nous n'acceptons pas que des terres agricoles très fertiles soient consommées pour** construire des voiries d'une largeur superfétatoire, un deck de 7 hectares, une profusion de terrains de sport (particulièrement à Moulon et à Corbeville alors que des solutions existent pour en localiser ailleurs, sur des terres moins fertiles), des espaces récréatifs ainsi que des bassins de rétention (lisières). **Nous n'acceptons pas que le fonctionnement des rigoles n'ait pas été rétabli au préalable de tous travaux.**

La limite de la ZPNAF ne doit pas être une frontière au sens western, avec les cow-boys urbains encerclant une réserve d'indiens agricoles. La relation entre toutes les parties doit être gérée par une commission paritaire indépendante, à l'autorité reconnue par TOUS les acteurs du territoire, qui ait pour mission de garantir la viabilité de la ZPNAF afin de permettre aux activités agricoles de perdurer, en s'assurant que rien ne vient dégrader les connexions nécessaires entre les exploitations, leurs terres (que celles-ci soient dans la ZPNAF ou autour) mais aussi vers les marchés et les filières agricoles.

Dans leur recommandation n°5 relative à la gouvernance et à l'urbanisme, les commissaires-enquêteurs demandent de « renforcer substantiellement la concertation » ; depuis longtemps, nous avons le sentiment de n'être pas écoutés, nous déplorons un manque, voire une absence de réelle concertation ; récemment, la motion votée par ceux d'entre vous qui sont délégués à la CAPS démontre que vous aussi, vous ressentez ce manque et reprochez à l'EPPS ce défaut de concertation de fond, et non de forme.

Cet avis défavorable peut être l'occasion d'une revitalisation de la démocratie ; jusqu'à maintenant, seuls les Maires de 2013 ont validé le CDT... et la campagne des municipales 2014 s'étant pour partie jouée sur les projets portés par le CDT, certains n'ont pas retrouvé leur fauteuil de maire. Que cet avis défavorable soit une chance pour nous tous, habitantes et habitants du territoire !

Si malgré l'avis unanimement défavorable de la commission d'enquête, le comité de pilotage validait le CDT, vous auriez alors à voter ce texte en conseil municipal ou communautaire. Vous, représentants élus lors des dernières municipales, auriez conscience, nous en sommes persuadés, que vous portez l'avis d'une population qui a largement désavoué le CDT, avis dont la légitimité a été reconnue par la commission d'enquête.

Et si le comité de pilotage décidait de suivre les 5 recommandations de la commission d'enquête en refaisant le contrat, ce qui nécessite un gros travail, nous vous demandons instamment de peser de tout votre poids d'élu du peuple, pour qu'un nouveau projet de territoire se construise avec et non pas contre, les habitant(e)s de notre territoire.

Nous vous remercions de votre attention.

Annexe 1 : extraits du rapport de la commission d'enquête

Annexe 2 : liste des signataires, non limitative à ce jour

**Extraits des pages 214, 215, 216 et 217 du rapport
de la commission d'enquête CDT (23 avril 2015)**

I.4. Appréciation globale du projet

Globalement, la commission d'enquête pense que le projet soumis à enquête ne présente plus les éléments de pertinence globale, correspondant au contexte social, politique et économique actuel.

De plus, le projet est fortement critiqué par le public, non pas dans ses enjeux mais dans la définition de son programme, et le manque d'information du nouveau programme porté par les élus dans la motion communautaire, déposée dans les registres d'enquête. En conséquence, la commission d'enquête s'interroge sur l'acceptabilité sociale du projet et sur l'impact sur l'environnement du nouveau programme, dont l'évaluation environnementale n'a pas été faite.

(...)

En conséquence des considérations qui précèdent,

la commission d'enquête recommande les cinq recommandations suivantes :

La recommandation n°1, relative à la lisibilité : est de corriger les erreurs matérielles et actualiser le dossier d'enquête, afin de prendre en compte l'ensemble des documents d'urbanisme et d'aménagement, actuellement en vigueur.

La recommandation n°2, relative aux transports et déplacements : est d'établir une cartographie, déclinée aux différentes échelles spatiales et temporelles, afin de présenter une vision globale de l'ensemble des maillages de déplacements, et permettant de mieux comprendre l'articulation entre les actions et ses impacts.

La recommandation n°3, relative au développement économique et social : est de compléter toutes les fiches du CDT en précisant les coûts et le planning prévisionnel sur la stratégie d'aménagement et d'équipements structurants.

La recommandation n°4, relative au cadre de vie : est de préserver et valoriser l'ensemble des patrimoines, notamment le système des rigoles et des étangs, et d'inclure « la convention européenne du paysage » dans le CDT

La recommandation n°5, relative à la gouvernance et à l'urbanisme de projet : est de renforcer substantiellement la concertation, pendant la période d'actualisation, de finalisation et d'adoption du CDT, ainsi que pendant le suivi de sa mise en œuvre en créant un mécanisme de concertation.

Mais **considérant que** le projet de CDT « Paris-Saclay Territoire Sud », validé par le comité de pilotage le 2 septembre 2013, n'est plus d'actualité ;

Considérant également que le projet porté par la majorité municipale nouvellement élue depuis mars 2014, demande de modifier la répartition de 2 500/7 500 logements, sans préciser les lieux et le nombre de logements par commune ;

Considérant que l'évaluation environnementale, et en conséquence l'avis de l'Ae, ne sont plus en adéquation avec l'évolution du projet portée dans la motion communautaire ;

Considérant que l'ampleur des ajustements à effectuer et des modifications à opérer, conduit à porter atteinte à l'économie générale du projet, malgré des enjeux restant pertinents ;

En conséquence, la commission d'enquête, à l'unanimité de ses membres, donne un AVIS DÉFAVORABLE au projet de CDT « Paris-Saclay Territoire Sud »

15 associations ou collectifs sont signataires de cette lettre :

- * AMAP des jardins de Cérès (distribution à Villiers, siège à Châteaufort)
- * Amis de la Confédération paysanne
- * AJI (Amis des Jardins d'Igny)
- * APACH (Buc. En soutien aux préoccupations des associations directement concernées par le CDT Sud)
- * APESA (Association pour la Préservation des Espaces naturels et de l'environnement de Saint-Aubin)
- * ASEM (Association de Sauvegarde des Etangs de la Minière)
- * AVB (Amis de la Vallée de la Bièvre), association agréée par le Ministère de l'Environnement
- * BUS (Buresois Unis et Solidaires)
- * Collectif Moulon2020 (citoyens de Gif, Bures, Orsay, Palaiseau, Villiers...)
- * CAS (Citoyens Actifs et Solidaires d'Orsay)
- * COSTIF (COordination de la Solidarité des Territoires d'Ile-de-France et contre le Grand Paris)
- * Gif Environnement
- * GRAAL (Groupe de Réflexion d'Action et d'Animation de Lozère, Palaiseau)
- * Jouy Ecologie (Jouy-en-Josas)
- * Terres Fertiles (Société Civile pour le Développement d'une Agriculture durable en Ile de France) (implanté à Saclay et Villiers)

*** Et 115 citoyen(ne)s, en tant que tel(le)s :**

François Apicella (Guyancourt)	Th-Marie Esclade (Bures)	Claudine Parayre (Jouy)
Marie-Claire Anquetil (Massy)	Catherine Esnault (Palaiseau)	Jacques Pegon (Gif)
Martine Aptel-Brunet (Gif),	Béatrice Etievant (Massy)	Véronique Pillon (Gif)
Nathalie Aulnette (Gif)	Jacques Felisat	Pierre Piquepaille (Les Ulis)
Jean Azan (Gif)	Martial Ferrino (Villiers)	Franco Pontiggia (Villiers)
Mireille Azan (Gif)	Véronique Fondin (Saint-Aubin)	Jean Poupeau (Villiers)
Franck Balassanian (Gif)	François Forest (Gif)	Sylvie Prigent (Bures)
Françoise Balthazar (Saint-Aubin)	Marie-Claire Forest (Gif)	Mireille Raguet (Orsay)
Emilie Battaglin (Bures)	Jean-François Fortin (Igny)	Alix Regnier (Gif)
Marie-Pascale Battet (Igny)	Agathe Fougassié (Palaiseau)	Jean-Pierre Rigal (Villiers)
Laurence Benit (Palaiseau)	André Franchet (Villiers)	Monique Rigal (Villiers)
Sylvie Bernet (Bures)	Béatrice Francisco (Saint Rémy),	Ludovic Rincel (Villiers)
Florence Bervas (Buc)	Cyril Girardin (Châteaufort)	Blandine Roche-Daniel (Orsay)
Eli Bitran (Gif)	Aurélien Grasso (Guyancourt)	Nicole Roger (Massy)
Catherine Bonnot (Chilly Mazarin)	Valérie Gondran (Verrières)	Christine Rouche (Palaiseau)
Carol Bove (Villiers)	Marie-Laure Guélard (Bures)	Laurent Sainte Fare Garnot (Jouy),
Hélène Bove (Villiers)	Isabelle Haury (Jouy),	Nadia Salama (Gif)
Hélène Brunet	Erik Hedreul (Chatenay Malabry)	David Saussol (Orsay),
David Chabal (Palaiseau)	Richard Herzog (Buc)	Jean-Michel Saussol (Orsay)
Arnaud Chiffaudel (Bois Colombes)	Emile Isambert (Ferme de la Vauve),	Martine Simon (Chevreuse)
Marianne Clar (Saint-Aubin)	Marc Jachym (Les Ulis)	Michèle Simonet (Gif)
Jean-Paul Colliot (Palaiseau)	Anne Jauffret (Saint-Rémy)	Michel Souchet (Gif)
Henri Corbet (Villebon)	Claire Le Cornec (Palaiseau)	Christiane Taupin (Orsay)
Virginie Couderq (Palaiseau)	Emilie Le Huerou (Palaiseau)	Claire Toffano-Nioche (Orsay)
Valérie Daknoff (Saclay)	Maëla Le Guillou (paysanne en	Katy Treca (Châteaufort)
Martine Debiesse (Gif),	test d'activité agricole)	Françoise Tyszka (Magny)
Sandrine Defrance (Orsay),	Bernard le Perchec (Saint-Rémy)	Cristiana Vandame (Saint-Aubin)
Eric Deorsola (Massy)	Dominique Levrault (Bures)	Emmanuel Vandame (Saint-Aubin)
Daniel Derrien (Gif),	Chantal Loizillon (Villebon)	Ludwig Vandeweghe (Villiers le Bâcle)
Jacqueline Derrien (Gif),	Elisabeth Laureau (Saclay)	Alain Vignier (Villiers)
M. Desauay (Palaiseau)	Jacques Laureau (Saclay)	Fernand Vedel (Orsay)
Nathalie Desauay (Palaiseau)	Edith Louvier (Gif)	Michèle Vedel (Orsay)
Alexandre Deschamps (Buc)	Claude Majeux (Saclay)	Laurence Vêras (Palaiseau)
Eve Desjardins (Présidente de	Joël Martin (Gif)	Véronique Waltsburger (Châteaufort)
l'association CSEW (Citoyens	Alain Marty (Saint-Aubin)	Guy Weider (Gif)
Solidaires, Ecologistes Wissous)	Michel Meunier (Saclay)	Claire Lise Weil-Rabaud (Palaiseau)
Olivier Delouya (Gif)	Thierry Mercier (Saclay)	Jean-Marc Weurlesse (Palaiseau)
Fabrice Del Corso (Saclay),	Didier Muller (Gif)	Madeleine Zaharia (Clamart)
Elisabeth Dubernet Colliot (Palaiseau)	Monique Nicolas-Francillon (Gif)	
Philippe Escande (Orsay),	Laurent Pagani (Gif)	